

Gagnon, André-Anne

De: Gravel, Julie <julie.gravel@arcelormittal.com>
Envoyé: 12 mars 2018 11:58
À: Gagnon, André-Anne
Cc: Mylene.Bourque@mffp.gouv.qc.ca; Poulin, Jean-François
Objet: RE: Perte d'habitat du poisson
Pièces jointes: 181-00581-00_perte_hab_poisson_détail_12030218.pdf

Bonjour,

Voici les informations demandées, tel que préparé par notre consultant. Comme il le fait remarquer;

« Le plan de compensation déposé au provincial est en fait celui qui a été monté pour l'inscription des cours et plans d'eau à l'annexe 2 du REMM. Au fédéral, ils ont pris la décision d'inclure l'étang LLO21 et le canal d'eau rouge (RR029). Au provincial, ces deux plans d'eau font partie du canal d'eau rouge qui est existant et qui a été autorisé lors de l'aménagement du parc à résidus en 1980. En conséquence, ces empiètements n'ont pas été considérés au bilan des pertes, car déjà autorisé préalablement. »

Merci

Julie

Julie Gravel | Conseillère en environnement
ArcelorMittal
Exploitation minière Canada

Tél. : 438 498-8745
www.arcelormittal.com/mine

De : Andre-Anne.Gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca
Envoyé : 5 mars 2018 13:04
À : Gravel, Julie
Cc : Mylene.Bourque@mffp.gouv.qc.ca
Objet : Perte d'habitat du poisson

****This Message originated from a Non-ArcelorMittal source****

Bonjour Julie,

Nous avons toujours quelques questions par rapport à la perte d'habitat du poisson lié au projet. En ce qui concerne les superficies, je crois qu'il serait nécessaire de détailler les milieux impactés. En effet, avec seulement les superficies totales, nous ne sommes pas en mesure de comprendre ce qui a été comptabilisé. Par exemple, dans le plan de compensation, il est indiqué que :

« Les trois principaux plans d'eau impactés par le projet de gestion des résidus (lacs A, B et LLO21) couvrent une superficie de 35,6 ha ».

Selon le document fourni ce matin (mise à jour des pertes), la cartographie indique clairement que ces 3 lacs sont inclus dans les pertes, sans compter les lacs L27, L30, L32, L35, L36 et LL016. Toutefois, le tableau des pertes indique que le Bassin B+ occasionne des pertes de lacs et étangs de 31,82 ha.

Afin de mieux comprendre les superficies indiquées, nous souhaiterions donc avoir dans le tableau 2 la description des lacs et étangs ainsi que des cours d'eau comptabilisés.

Merci et bonne journée!

André-Anne Gagnon, Biologiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques

et de l'évaluation environnementale stratégique

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

675 René-Lévesque Est, 6ème étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

(418) 521-3933 poste 4672

andre-anne.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca